

COMMUNIQUÉ**Le 1^{er} mai 2007****De nouveaux règlements sur le fromage pourraient avoir des répercussions de 1,5 milliard de dollars sur les consommateurs, le commerce et l'économie du Canada.**

L'Association des transformateurs laitiers du Canada (ATLC/DPAC), qui représente les transformateurs laitiers de tout le pays, est profondément préoccupée par l'avenir de l'industrie laitière canadienne compte tenu du projet de réglementation annoncé le 7 février dernier par le ministre de l'Agriculture, Chuck Strahl, et demande par conséquent au gouvernement de suspendre le processus immédiatement.

Le projet de réglementation du ministre est fondé sur une proposition appuyée par l'organisation qui représente tous les producteurs de lait du Canada, les Producteurs laitiers du Canada (DFC). Or, le projet de réglementation obligerait les transformateurs de produits laitiers à acheter davantage de lait cru riche en matière grasse pour produire leurs fromages, en restreignant ou en interdisant l'emploi d'ingrédients laitiers. Parmi ces ingrédients figurent des protéines de petit lait, de la poudre de lait écrémé, des protéines laitières et des concentrés de protéines de lactosérum. L'achat de plus gros volumes de lait cru augmenterait en outre les coûts de production.

Le président du conseil d'administration de l'ATLC/DPAC, Nash Lakha, président et chef de la direction de Parmalat Canada, a exprimé ses préoccupations au nom de l'industrie de la transformation des produits laitiers du Canada et déclaré à cet effet que cette mesure « se traduirait par une hausse des prix au détail et empêcherait les transformateurs laitiers du Canada de mettre au point de nouveaux produits afin de satisfaire à la demande des consommateurs, d'autant que les coûts du lait industriel canadien vendu aux transformateurs du pays figurent déjà parmi les plus élevés au monde. »

M. Lakha a poursuivi en indiquant que ces « restrictions pourraient entraîner une hausse de plus de 1/2 milliard de dollars des coûts directs imposés aux consommateurs dans les secteurs de la vente au détail et des services alimentaires et de restauration et avoir des répercussions sur certains produits alimentaires échangés, dont la valeur se chiffre entre 750 millions et 1 milliard de dollars. S'il les adoptait, le Canada risquerait en outre de violer les obligations commerciales internationales qui lui incombent. »

Les projets de modification n'auront pas seulement des répercussions sur les fromages et les transformateurs de fromages du Canada. Ils auront aussi des conséquences sur les fromages importés et sur les autres produits alimentaires contenant du fromage fabriqués au Canada et importés. Le secteur des restaurateurs et des services alimentaires du Canada ressentira également les effets de cette initiative. Au fur et à mesure que les coûts des fromages et des produits contenant du fromage augmenteront, les exploitants de restaurants

devront choisir entre augmenter les prix à la clientèle ou utiliser moins de fromages et de produits fromagers.

Tous ces coûts finiront par avoir un impact sur les consommateurs canadiens et sur l'économie nationale en général. L'ATLC/DPAC a demandé à ses membres d'évaluer l'impact du projet de modification des règlements. Cette analyse, qui a été partagée avec le gouvernement fédéral, a permis de chiffrer les coûts annuels comme suit :

- augmentation de 250 millions de dollars des coûts du fromage répercutée sur la vente au détail aux consommateurs canadiens;
- augmentation de 300 millions de dollars des coûts du fromage répercutée sur le secteur de la restauration et des services alimentaires;
- augmentation de 50 millions de dollars répercutée sur les entreprises canadiennes de transformation des produits alimentaires utilisant des produits contenant du fromage;
- 750 millions de dollars à 1 milliard de dollars de produits alimentaires échangés contenant du fromage (uniquement dans le cadre de l'ALÉNA);
- 100 millions de dollars dans les fromages importés.

De nombreuses autres questions ont été abordées, dont des questions liées à l'environnement. Selon les estimations, les modifications de la préparation des fromages au titre des nouvelles normes proposées augmenteraient de 300 millions de litres la production annuelle de petit lait. Les règles environnementales strictes en vigueur rendent la distribution de petit lait, un article qui compte fort peu de consommateurs, pratiquement impossible et augmentent considérablement les coûts imputés aux transformateurs.

Ni le ministre ni l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) n'ont répondu aux préoccupations formulées par l'ATLC/DPAC au nom de l'industrie.

Les membres de l'ATLC/DPAC se sont dits particulièrement préoccupés par le fait que le gouvernement n'ait donné aucune raison officielle pour expliquer le projet de modification des règlements sur les fromages. À ce jour, en effet, le ministre n'a pas encore dévoilé la raison d'être dudit projet de réglementation. Les transformateurs de fromage du Canada n'ont ni sollicité la modification de ces règlements, ni signalé des problèmes de santé ou de sécurité justifiant leur élaboration.

La situation entourant ce projet de modification s'est aggravée parce que le gouvernement canadien n'a pas respecté le processus de réglementation standard. Ce dernier n'a entamé aucune consultation avec les détaillants, l'industrie des restaurateurs et des services alimentaires, les fabricants de produits alimentaires, les consommateurs canadiens ou les autorités provinciales et étrangères, parties prenantes qui seront toutes sérieusement préoccupées par cette mesure.

« Le gouvernement s'est fait très discret sur ces modifications et s'empresse de les élaborer sans engager de consultation, afin de les rendre publiques en juin; nous sommes fort préoccupés par ce qui pourrait en résulter », a indiqué M. Lakha. « Aucun autre pays au monde n'a adopté de telles réglementations et restrictions qui augmenteront les prix au détail », a-t-il ajouté.

« Nous demandons au ministre Strahl de tenir l'engagement qu'il a pris en janvier dernier auprès de l'ATLC/DPAC, à savoir que le nouveau gouvernement du Canada n'apporterait aucune modification aux règlements visant les produits laitiers sans le soutien des transformateurs laitiers du Canada », a précisé M. Lakha.

- 30 -

Document d'information (ci-joint)

Renseignements :

Don Jarvis
Président et chef de la direction
Association des transformateurs laitiers du Canada
205 – 408 Queen Street
Ottawa (Ontario) K1R 5A7
Tél. : 613-232-7242
Télec. : 613-235-5866